

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 septembre 2013** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillère, messieurs Donat Serres, Christian Caron, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Pierre Vocino, Yves Sénécal et madame Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

2013-09-335

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **PRIÈRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 27 août 2013.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 2 juillet 2013.
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Longtin.
7. **RÉSOLUTIONS**
 - 7.1 Approbation d'une politique de non-violence en milieu de travail.
 - 7.2 Renouvellement du contrat avec le Centre sportif La Prairie pour la location d'heures de glace pour la saison 2014-2015.
 - 7.3 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la vente par la Fabrique de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge de l'église Christ-Roi à la Ville de La Prairie et à l'utilisation d'une salle municipale par la Fabrique.
 - 7.4 Demande de l'AFEAS pour la campagne annuelle de sensibilisation contre la violence – Journée contre l'intimidation le 8 décembre 2013.
 - 7.5 Demande de l'UMQ – Mobilisation des villes pour revendiquer la révision des normes relatives au transport ferroviaire.
 - 7.6 Approbation d'une politique d'affichage révisée.
 - 7.7 Assurances collectives – Renouvellement 2013-2014.

- 7.8 Lot 2 268 106 du cadastre du Québec (492-151) retrait de la désignation de rue.
- 7.9 Demande de modification du PIIA numéro 2010-00055 concernant l'agrandissement d'un complexe industriel assujettie au secteur PIIA « Industriel » - 1985-1995, rue Jean-Marie-Langlois (zone I-508).
- 7.10 Demande de modification du PIIA numéro 2013-023 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0169 concernant le remplacement de fenêtres assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 130, rue Sainte-Marie (zone H-002).
- 7.11 Demande de modification du PIIA numéro 2013-024 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0184 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 184, rue Sainte-Marie (zone H-008).
- 7.12 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-042 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0298 concernant l'installation d'enseignes à plat sur le bâtiment assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 150, boulevard Taschereau (zone C-124).
- 7.13 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-052 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0062 concernant la démolition d'une annexe et le remplacement du revêtement extérieur sur le mur arrière du bâtiment accessoire assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 151, rue Émilie-Gamelin (zone P-005).
- 7.14 Demande de modification du PIIA numéro 2013-053 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0319 concernant le remplacement d'une fenêtre par une porte assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 369-373, rue Saint-Georges (zone H-021).
- 7.15 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-056 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0334 concernant le remplacement du revêtement extérieur assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 540-550, chemin de Saint-Jean (zone C-032).
- 7.16 Demande de modification du PIIA numéro 2013-057 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0337 concernant l'implantation d'un complexe commercial assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 1650, chemin de Saint-Jean (zone C-409).
- 7.17 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-058 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0344 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 214, rue Saint-Ignace (zone H-005).
- 7.18 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-059 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0271 concernant la construction d'une remise assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 185, rue Saint-Laurent (zone H-015).
- 7.19 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-061 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0376 concernant des travaux de modification au bâtiment assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 650, boulevard Taschereau (zone C-613).

- 7.20 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-062 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0419 concernant l'installation d'une enseigne sur auvent assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 580, chemin de Saint-Jean (zone C-032).
- 7.21 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-064 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0438 concernant le remplacement du revêtement extérieur assujettie au secteur PIIA « La Citière » - 400, rue Bellevue (zone H-139).
- 7.22 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-066 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0439 concernant le remplacement du revêtement extérieur, des portes et des fenêtres assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 141, rue Sainte-Catherine (zone H-020).
- 7.23 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-067 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0440 concernant la construction d'une remise assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 130, rue Sainte-Marie (zone H-004).
- 7.24 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-073 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0469 concernant la réutilisation d'un bâtiment commercial assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 280, rue Saint-Ignace (zone H-008).
- 7.25 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-074 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0468 concernant des travaux de rénovation extérieurs assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau – tronçon chemin de Saint-Jean / rue Longtin » - 252-256, boulevard Taschereau (zone C-030).
- 7.26 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-075 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0472 concernant l'installation d'une enseigne commune assujettie au secteur PIIA « Industriel » - 850, chemin Saint-José (zone I-502).
- 7.27 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-076 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0465 concernant le remplacement de portes et de fenêtres assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 754, boulevard Taschereau (zone C-613).
- 7.28 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-077 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0479 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 1022, boulevard Taschereau (zone C-625).
- 7.29 Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-083 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0408 concernant le remplacement de fenêtres et les garde-corps assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 450-454, rue Saint-Paul (zone H-027).
- 7.30 Demande de modification du PIIA numéro 2013-034 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0228 concernant la démolition d'une habitation unifamiliale existante et la construction d'une habitation trifamiliale triplex assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 655-657-659, rue Saint-Charles (zone H-037).

- 7.31 Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative au déploiement de réponse multi-caserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

8. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 8.1 Aide financière - Séjour de pompiers à Baltimore.
8.2 Participation du Club Richelieu à la soirée de l'Halloween.

9. VARIA

- 9.1 Embauche d'une secrétaire au Service des loisirs.
9.2 Recommandation à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement d'une partie du lot 2 267 348 du cadastre du Québec et d'aliénation du lot 3 092 602 (2885, chemin de la Bataille Sud).
9.3 Octroi d'un contrat pour la rénovation du théâtre du Vieux La Prairie.
9.4 Réparation du système de gicleurs à la Maison-à-Tout-le-Monde – Autorisation de dépenses au fonds de roulement.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

avec la modification suivante :

DE RETIRER le point 7.24 – Demande d'approbation d'un PIIA numéro 2013-073 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0469 concernant la réutilisation d'un bâtiment commercial assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 280, rue Saint-Ignace (zone H-008).

ADOPTÉE

2013-09-336

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 27 août 2013 à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE

2013-09-337

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 6 septembre 2013 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 858 643,21\$ pour les activités financières et de 849 807,67 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 2 JUILLET 2013

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

2013-09-338

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1342-M

ATTENDU l'avis de motion 2013-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 27 août 2013;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1342-M

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE LONGTIN

ADOPTÉE

2013-09-339

APPROBATION D'UNE POLITIQUE DE NON-VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron et résolu unanimement :

D'APPROUVER la politique de non-violence en milieu de travail, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2013-09-340

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CENTRE SPORTIF LA PRAIRIE POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE POUR LA SAISON 2014-2015

ATTENDU que la Ville souhaite prolonger, pour la saison 2014-2015, le contrat de location d'heures de glace conclu avec le centre sportif La Prairie inc., en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2011;

ATTENDU que la Ville doit informer le locateur, au plus tard le 30 septembre 2013, de son intention de poursuivre le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE RENOUVELLER, pour la saison 2014-2015, le contrat de location d'heures de glace conclu avec le centre sportif La Prairie inc.

Ce renouvellement s'effectue aux mêmes conditions, à l'exception de la grille de tarification qui est indexée annuellement selon l'IPC du Grand Montréal, publié par Statistiques Canada au 1^{er} septembre de chaque année.

La valeur approximative de ce contrat est de 530 000 \$, incluant les taxes, pour la saison.

QUE les sommes nécessaires au paiement du contrat pour les années 2014 et 2015 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2013-09-341

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA VENTE PAR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE DE L'ÉGLISE CHRIST-ROI À LA VILLE DE LA PRAIRIE ET À L'UTILISATION D'UNE SALLE MUNICIPALE PAR LA FABRIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à la vente par la Fabrique de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge de l'église Christ-Roi à la Ville de La Prairie et à l'utilisation d'une salle municipale par la Fabrique.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-09-342

DEMANDE DE L'AFEAS POUR LA CAMPAGNE ANNUELLE DE SENSIBILISATION CONTRE LA VIOLENCE – JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION LE 8 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU que depuis 1997, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) organise une campagne annuelle de sensibilisation contre la violence sous toutes ses formes;

ATTENDU que cette année, l'AFEAS met davantage l'accent sur la lutte à l'intimidation dont sont victimes plusieurs enfants, adolescentes et adolescents;

ATTENDU que nous devons, ensemble, prendre les moyens nécessaires pour faire cesser les actes d'intimidation et de violence;

ATTENDU que l'AFEAS, le Gouvernement du Québec, plusieurs individus, fondations et autres organismes s'entendent pour dénoncer l'intimidation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER, afin d'appuyer cette mobilisation, le 8 décembre comme étant la « Journée contre l'intimidation ».

ADOPTÉE

2013-09-343

DEMANDE DE L'UMQ – MOBILISATION DES VILLES POUR REVENDIQUER LA RÉVISION DES NORMES RELATIVES AU TRANSPORT FERROVIAIRE

ATTENDU que la tragédie de Lac-Mégantic met en lumière un enjeu de sécurité publique majeur pour plusieurs municipalités nord-américaines;

ATTENDU que les municipalités, malgré tous leurs efforts pour influencer la planification et le développement des activités ferroviaires et obtenir davantage de pouvoir par rapport aux compagnies ferroviaires se sont heurtées, au fil des ans, à un manque d'écoute et d'ouverture des décideurs;

ATTENDU que les activités des compagnies de chemin de fer ont radicalement changées au cours des dernières années tant au Québec, au Canada qu'aux États-Unis;

ATTENDU que les experts notent une forte augmentation de la quantité de matières dangereuses transportées par train au Canada et aux États-Unis depuis quelques années et qu'ils sont d'avis que le transport de ces matières par rail est une tendance lourde en Amérique du Nord;

ATTENDU que ces nouvelles activités des compagnies de chemin de fer représentent des risques graves et inédits pour les municipalités et les populations locales;

ATTENDU que les municipalités nord-américaines se sont développées à partir du chemin de fer et que cette proximité historique entre les populations locales et les voies ferrées, les cours de triage et les gares est intrinsèque à la réalité des municipalités;

ATTENDU que le ferroviaire est un mode de transport à prioriser pour réduire les gaz à effet de serre en transport et le resserrement du cadre réglementaire est nécessaire pour poursuivre ce développement;

ATTENDU que les municipalités ont la ferme intention d'assumer un leadership dans le débat public qui s'amorce en marge de la tragédie de Lac-Mégantic;

ATTENDU qu'il est urgent de resserrer les normes et la réglementation entourant les activités des compagnies de chemin de fer puisqu'elles traversent des territoires sous responsabilité municipale;

ATTENDU que la Ville de La Prairie souhaite répondre à l'appel de mobilisation lancé par l'Union des municipalités du Québec et devenir partenaire de la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire afin de revendiquer, auprès des instances responsables, la révision et la modernisation des normes qui encadrent les activités des compagnies ferroviaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie devienne partenaire de la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire dans le but de revendiquer, auprès des instances responsables, la révision et la modernisation des normes qui encadrent les activités des compagnies ferroviaires.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2013-09-344

APPROBATION D'UNE POLITIQUE D'AFFICHAGE RÉVISÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la politique d'affichage révisée en septembre 2013, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2013-09-345

ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT 2013-2014

ATTENDU le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie, et SSQ Groupe financier;

ATTENDU le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014, pour les municipalités membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentants des municipalités membres;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de La Prairie accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014 au montant de 193 296 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 210 692,64 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2014 soient réservées à même le budget de l'année visée.

ADOPTÉE

2013-09-346

LOT 2 268 106 DU CADASTRE DU QUÉBEC (492-151) RETRAIT DE LA DÉSIGNATION DE RUE

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 4 avril 1965 le conseil municipal a approuvé le plan de subdivision d'une partie du lot numéro 492 au cadastre de la Paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, préparé par monsieur W.-P. Laroche arpenteur-géomètre, en date du 30 juillet 1965 et portant les numéros 4625-4 et 454-4-1;

ATTENDU que ce plan contient le tracé des rues projetées dans un nouveau secteur;

ATTENDU qu'au fil des ans ledit secteur, composé principalement de la rue Johanne, a fait l'objet d'un développement discontinu et que le tronçon de rue projeté sur le lot 492-151, devenu depuis le lot 2 268 106 du cadastre du Québec, n'est plus requis;

ATTENDU que le propriétaire du terrain souhaite le vendre à des fins de construction résidentielle;

ATTENDU qu'il est opportun de permettre que le lot 2 268 106 du cadastre du Québec puisse être utilisé à d'autres fins qu'aux fins d'y construire une rue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Senécal
et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ANNULER les effets des résolutions adoptées le 8 novembre 1962 et le 4 avril 1965 par le conseil municipal concernant la désignation de rue du lot 492-151 de la Paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, actuellement le lot 2 268 106 du cadastre du Québec.

D'AUTORISER que le lot 2 268 106 du cadastre du Québec puisse être utilisé à d'autres fins qu'aux fins de la construction d'une rue, sous réserve de la réglementation municipale applicable.

ADOPTÉE

2013-09-347

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2010-00055 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT D'UN COMPLEXE INDUSTRIEL ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « INDUSTRIEL » - 1985-1995, RUE JEAN-MARIE-LANGLOIS (ZONE I-508)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-75 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2010-00055 concernant l'agrandissement d'un complexe industriel pour l'immeuble situé au 1985-1995, rue Jean-Marie-Langlois.

ADOPTÉE

2013-09-348

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-023 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0169 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 130, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-002)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-76 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-023 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0169 concernant le remplacement de fenêtres pour l'immeuble situé au 130, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2013-09-349

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-024 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0184 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 184, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-008)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-77 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-024 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0184 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 184, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2013-09-350

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-042 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0298 CONCERNANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 150, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-124)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-78 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-042 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0298 concernant l'installation d'enseignes à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 150, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-09-351

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-052 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0062 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UNE ANNEXE ET LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SUR LE MUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 151, RUE ÉMILIE-GAMELIN (ZONE P-005)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-79 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-052 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0062 concernant la démolition d'une annexe et le remplacement du revêtement extérieur sur le mur arrière du bâtiment accessoire pour

l'immeuble situé au 151, rue Émilie-Gamelin, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-09-352

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-053 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0319 CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE PAR UNE PORTE ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 369-373, RUE SAINT-GEORGES (ZONE H-021)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-80 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-053 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0319 concernant le remplacement d'une fenêtre par une porte pour l'immeuble situé au 369-373, rue Saint-Georges, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-09-353

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-056 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0334 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 540-550, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-032)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-81 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-056 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0334 concernant le remplacement du revêtement extérieur pour l'immeuble situé au 540-550, chemin de Saint-Jean, aux conditions stipulées dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-09-354

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-057 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0337 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE COMMERCIAL ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 1650, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-409)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-82 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-057 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0337 concernant l'implantation d'un complexe commercial situé au 1650, chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE

2013-09-355

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-058 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0344 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 214, RUE SAINT-IGNACE (ZONE H-005)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-83 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-058 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0344 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 214, rue Saint-Ignace.

ADOPTÉE

2013-09-356

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-059 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0271 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 185, RUE SAINT-LAURENT (ZONE H-015)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-84 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-059 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0271 concernant la construction d'une remise pour l'immeuble situé au 185, rue Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2013-09-357

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-061 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0376 CONCERNANT DES TRAVAUX DE MODIFICATION AU BÂTIMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 650, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-613)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-85 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-061 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0376 concernant des travaux de modification au bâtiment pour l'immeuble situé au 650, boulevard Taschereau, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-09-358

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-062 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0419 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR AUVENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 580, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-032)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-86 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-062 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0419 concernant l'installation d'une enseigne sur auvent pour l'immeuble situé au 580, chemin de Saint-Jean.

ADOPTÉE

2013-09-359

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-064 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0438 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 400, RUE BELLEVUE (ZONE H-139)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-88 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-064 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0438 concernant le remplacement du revêtement extérieur pour l'immeuble situé au 400, rue Bellevue.

ADOPTÉE

2013-09-360

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-066 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0439 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, DES PORTES ET DES FENÊTRES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 141, RUE SAINTE-CATHERINE (ZONE H-020)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-90 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-066 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0439 concernant le remplacement du revêtement extérieur, des portes et des fenêtres pour l'immeuble situé au 141, rue Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

2013-09-361

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-067 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0440 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 130, RUE SAINTE-MARIE (ZONE H-004)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-91 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-067 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0440 concernant la construction d'une remise pour l'immeuble situé au 130, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2013-09-362

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-074 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0468 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURS ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU – TRONÇON CHEMIN DE SAINT-JEAN / RUE LONGTIN » - 252-256, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-030)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-96 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-074 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0468 concernant des travaux de rénovation extérieurs pour l'immeuble situé au 252-256, boulevard Taschereau, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2013-09-363

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-075 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0472 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMUNE ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « INDUSTRIEL » - 850, CHEMIN SAINT-JOSÉ (ZONE I-502)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-97 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-075 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0472 concernant l'installation d'une enseigne commune pour l'immeuble situé au 850, chemin Saint-José.

ADOPTÉE

2013-09-364

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-076 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0465 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE PORTES ET DE FENÊTRES ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 754, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-613)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-98 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-076 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0465 concernant le remplacement de portes et fenêtres pour l'immeuble situé au 754, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-09-365

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-077 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2013-0479 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE BÂTIMENT ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 1022, BOULEVARD TASCHEREAU (ZONE C-625)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-99 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-077 associée à la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-0479 concernant l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment pour l'immeuble situé au 1022, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2013-09-366

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA NUMÉRO 2013-083 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0408 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET LES GARDE-CORPS ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 450-454, RUE SAINT-PAUL (ZONE H-027)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-100 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2013-083 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0408 concernant le remplacement des fenêtres, des portes, la peinture des boiseries et des garde-corps pour l'immeuble situé au 450-454, rue Saint-Paul, à la condition stipulée à la recommandation.

ADOPTÉE

2013-09-367

DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA NUMÉRO 2013-034 ASSOCIÉE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-0228 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE ET LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE TRIPLEX ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 655-657-659, RUE SAINT-CHARLES (ZONE H-037)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-102 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de modification du PIIA numéro 2013-034 associée à la demande de permis de construction numéro 2013-0228 concernant la démolition d'une habitation unifamiliale existante et la construction d'une habitation trifamiliale triplex, sur le lot 2 235 376 du cadastre du Québec, soit le 655-657-659, rue Saint-Charles.

ADOPTÉE

2013-09-368

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE RÉPONSE MULTI-CASERNE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D’AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intermunicipale avec les villes de Candiac, Saint-Constant, Sainte-Catherine et Saint-Philippe.

Cette entente de service a pour principal but d’assurer la mise en œuvre du déploiement en mode de réponse multi-caserne prévu au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2018. Elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de deux ans sous réserve des modalités de terminaison prévues à l’entente.

ADOPTÉE

2013-09-369

AIDE FINANCIÈRE – SÉJOUR DE POMPIERS À BALTIMORE

ATTENDU la lettre de monsieur François Vincent et le rapport du directeur du Service de sécurité incendie respectivement en date des 28 juillet et 20 août 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D’ACCORDER une aide financière de 500 \$ à l’Association des pompiers de La Prairie pour contribuer à l’organisation d’un séjour d’étude de pompiers de la Ville, au Baltimore County Fire Department, dans le cadre de leur 19^e édition, soit du 16 au 21 octobre 2013.

Les pompiers concernés pourront utiliser leur équipement de combat pour les fins de cette formation et le véhicule loué à cette occasion sera couvert par les assurances de la Ville. La municipalité leur remettra aussi divers articles promotionnels portant son logo.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-09-370

PARTICIPATION DU CLUB RICHELIEU À LA SOIRÉE DE L’HALLOWEEN

ATTENDU la contribution importante apportée au fil des ans par le Club Richelieu à l’organisation de la soirée de l’Halloween dans le secteur du Vieux La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D’ACCORDER une aide financière de 15 000 \$ au Club Richelieu de La Prairie pour l’organisation de la soirée de l’Halloween du 31 octobre prochain.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-09-371

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Valérie Gauthier au poste de secrétaire au Service des loisirs.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-09-372

RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 2 267 348 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'ALIÉNATION DU LOT 3 092 602 (2885, CHEMIN DE LA BATAILLE SUD)

ATTENDU que le Centre Équestre La Prairie présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'aliéner une partie du lot 2 267 348 d'une superficie de 15,8 hectares et le lot 3 092 602 du cadastre du Québec, en faveur d'un agriculteur voisin;

ATTENDU que le Centre Équestre La Prairie conservera une superficie de 5,59 hectares du lot 2 267 348 afin d'effectuer des activités d'élevage de chevaux et d'exercer des activités agrotouristiques de façon complémentaire à l'activité principale d'élevage;

ATTENDU qu'à cette fin, il est nécessaire de diviser en deux lots distincts le lot 2 267 348;

ATTENDU que les lots 2 267 348 et 3 092 602 sont situés en zone agricole et que, dans ces circonstances, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige que l'aliénation et le lotissement fassent l'objet d'une permission de la CPTAQ;

ATTENDU que les lots 2 267 348 et 3 092 602 sont situés dans la zone A-803 en vertu du règlement de zonage numéro 1250;

ATTENDU que le projet d'aliénation et de lotissement du requérant est conforme à la réglementation de zonage applicable dans cette zone;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande du Centre Équestre La Prairie auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'autorisation de lotir le lot 2 267 348 et d'aliéner une partie du lot 2 267 348 d'une superficie de 15,8 hectares et le lot 3 092 602 du cadastre du Québec situés sur le chemin de la Bataille Sud.

ADOPTÉE

2013-09-373

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉNOVATION DU THÉÂTRE DU VIEUX LA PRAIRIE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la rénovation du théâtre du Vieux La Prairie;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction Michel Dubé inc.	228 867,21 \$
MCI Entrepreneur général	237 215,27 \$
La compagnie de construction Relève inc.	239 950,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la rénovation du théâtre du Vieux La Prairie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Michel Dubé inc., pour un prix de 228 867,21 \$ incluant les taxes, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2013-10 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1335-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-09-374

**RÉPARATION DU SYSTÈME DE GICLEURS À LA MAISON-À-TOUT-LE-MONDE –
AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le bris survenu sur le système de gicleurs de la Maison-à-Tout-le-Monde;

ATTENDU l'inspection effectuée suite au bris et l'urgence de procéder à des travaux de réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à emprunter une somme de 22 995 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer les réparations nécessaires au système de gicleurs de la Maison-à-Tout-le-Monde.

Cette somme sera remboursée sur un terme de 5 ans à compter de 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2013-09-375

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 10 septembre 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 septembre 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière